

Vesoul, le 28 mai 2020,

Nous enregistrons un tassement très prononcé de l'activité COVID 19 puisqu'actuellement, 2 à 3 transports sont effectués en moyenne par jour. Le niveau d'hospitalisation est au plus bas depuis le 10 mars 2020. Par contre, avec le déconfinement, les interventions "classiques" de secours d'urgence aux personnes reprennent le rythme des mois qui précédaient la pandémie.

Certains départements sont plus en difficulté que d'autres. C'est le cas de MAYOTTE qui, dans un contexte très particulier, affronte la pandémie de COVID 19 et l'épidémie de dengue. Le colonel Ralph JESER vient de partir un mois dans ce département pour aider le directeur du SDIS et participer à la bonne organisation des secours dans le cadre d'une mission d'appui mise en place par le ministère de l'intérieur.

Concernant notre SDIS, nous accueillons, dans les locaux du CIP VESOUL, la structure en charge du suivi des personnes placées à l'isolement pour éviter la circulation du virus. La grande salle de formation est séparée en deux pour recevoir, d'une part, la cellule de suivi des personnes isolées et, d'autre part, la cellule territoriale d'appui à l'isolement. Les installations techniques ont été réalisées par le SDIS avec le concours du service informatique de la préfecture. Certains des personnels qui arment les 2 cellules sont sapeurs-pompiers, d'autres sont employés du Conseil départemental ou fonctionnaires de l'Etat.

Par ailleurs, nous assurons toujours, sur le site du centre technique, la réception et la distribution de masques au profit des services de l'Etat, de collectivités territoriales et d'établissements à caractère médical ou social.

Depuis le début de la crise sanitaire, les gestes de solidarité se sont multipliés. Les sapeurs-pompiers y participent en assurant la distribution de masques dans leur commune et en rendant visite à des habitants isolés, en manque de contacts humains et inquiets pour leur santé. Ces actions contribuent à renforcer l'image des sapeurs-pompiers en termes de générosité et de proximité.

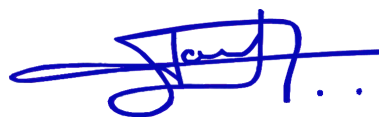
Cette période est également l'occasion d'apporter notre soutien à ceux de nos camarades qui, privés d'activité professionnelle pendant plusieurs mois, sont confrontés à des difficultés financières. C'est ainsi que beaucoup d'entre nous ont recours à des sapeurs-pompiers commerçants pour s'approvisionner et à des sapeurs-pompiers artisans pour la réalisation de travaux. Ces pratiques doivent être poursuivies et encouragées pour soutenir les acteurs économiques de nos territoires et pour aider nos camarades qui en ont besoin pour assurer la survie de leur entreprise.

Parmi les nombreuses initiatives prises, je retiens particulièrement celle de l'amicale des sapeurs-pompiers de LURE qui a décidé d'attribuer à ses membres des bons d'achat à utiliser dans les magasins de la ville. Cette action contribue au soutien du commerce local mais constitue aussi une aide aux sapeurs-pompiers qui sont nombreux à ne pas avoir perçu la totalité de leur salaire.

Avec le retour au travail, les salariés découvrent les mesures sanitaires contraignantes à respecter. Les sapeurs-pompiers volontaires qui, depuis plusieurs mois, appliquent les protocoles opérationnels, doivent participer à l'acculturation de leurs collègues et veiller à la mise en œuvre des bonnes pratiques. Ainsi, ils contribuent à la réduction des risques de circulation du virus au sein de leur entreprise mais aussi, plus largement, au sein de la population. Il s'agit aussi de montrer, une nouvelle fois, qu'il y a un vrai intérêt, pour un employeur, de disposer d'un sapeur-pompier volontaire parmi ses effectifs.

Jusqu'à ce jour, aucun sapeur-pompier, professionnel ou volontaire, n'a contracté le COVID 19 dans l'exercice de ses missions. Cela démontre que les moyens de protection sont adaptés mais surtout que chacun d'entre vous applique bien les consignes. Merci à tous pour votre rigueur et votre sens des responsabilités.

Le directeur départemental



Colonel Fabrice TAILHARDAT

PS : Je vous invite à retrouver toute l'information SDIS 70 relative au coronavirus sur le [communiqué #COVID-19](#) que vous recevrez dorénavant sur votre boîte mail.